

**DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE**

---

**COMMUNE DE LES BELLEVILLE**

---

**ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DE DEUX  
TELESIEGES PAR LA TELECABINE DU MONT DE LA CHAMBRE 1 & 2 SUR LA  
COMMUNE DE LES BELLEVILLE (SAVOIE)**

**DEMANDE EMISE PAR LA COMMUNE DE LES BELLEVILLE**

---

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC  
(Article R123-18 du Code de l'Environnement)**

-----

L'enquête publique, réalisée dans le cadre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement, notamment de ses articles R.122-1 à R.122-7 relatifs aux études d'impact et à la mise à disposition du public, ainsi que de ses articles L.123-1 , R.123-1 à R.123-27 fixant les modalités de l'enquête publique sur la commune de Les Belleville d'une durée de 30 jours du vendredi 10 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus, prescrite par arrêté du Maire de la commune de Les Belleville n° A – 2026.00211 (nature de l'acte : 8.8) du 24 mars 2026, portant sur le remplacement de deux télésièges par la télécabine du Mont de la Chambre 1 & 2, soumis à évaluation environnementale et comprenant une étude d'impact. Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête concernent :

- Un arrêté délivrant les autorisations d'exécution des travaux de construction (DAET) et de mise en exploitation de la Télécabine (TC) du Mont de la Chambre : Permis de Construire (PC) n° 0732572506001 déposé le 17 octobre 2025 par la Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL), valant également permis de démolir des Télésièges Débrayables (TSD) existants du Doron et du Mont de la Chambre et leurs bâtiments annexes ;
- Une autorisation de défrichage pour la construction de la télécabine du Mont de la Chambre : demande déposée le 12 novembre 2025 par la Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL).

Le dossier d'enquête publique a été mis à la disposition du public à la Mairie de la commune de Les Belleville, située à Saint-Martin-de-Belleville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique coté et

paraphé, joint au dossier d'enquête. Le dossier a été également mis en ligne sur le site internet de la commune [www.lesbelleville.fr](http://www.lesbelleville.fr) pour consultation et téléchargement du public, qui avait la possibilité de faire parvenir au commissaire-enquêteur ses observations par lettre adressée par la Poste en mairie de Les Belleville et par courriel envoyé à l'adresse dédiée [enquete-publique@lesbelleville.fr](mailto:enquete-publique@lesbelleville.fr).

A noter que la commune des Belleville avait fait le choix de ne pas recourir complémentairement à un prestataire de services externe pour la dématérialisation du dossier d'enquête publique et du registre sur internet, qui aurait pu apporter un supplément de facilité de consultation et d'expression du public.

L'enquête s'est déroulée dans un contexte général serein et dans un climat propice aux échanges entre, d'une part le commissaire enquêteur, l'autorité organisatrice de l'enquête publique et le maître d'ouvrage, d'autre part le public, la municipalité et le service Urbanisme de la mairie.

En tant que commissaire-enquêteur j'ai assuré 4 permanences pour me tenir à la disposition du public et recueillir ses observations :

- Le vendredi 10 avril 2026 de 14h30 à 18h30 dans les bureaux de la SEVABEL situés aux Ménuires au n° 1349 avenue de la Croisette 73440 - Les Belleville ;
- Le lundi 20 avril 2026 de 13h30 à 17h30 dans les bureaux des services techniques et urbanisme de la mairie de Saint-Martin-de-Belleville situés au n° 149, rue Georges Cumin 73440 - Les Belleville ;
- Le mercredi 29 avril 2026 de 8h30 à 12h00 dans les bureaux des services techniques et urbanisme de la mairie de Saint-Martin-de-Belleville situés au n° 149, rue Georges Cumin 73440 - Les Belleville ;
- Le lundi 11 mai 2026 de 13h30 à 17h30 dans les bureaux des services techniques et urbanisme de la mairie de Saint-Martin-de-Belleville situés au n° 149, rue Georges Cumin 73440 - Les Belleville ;

Aucune observation du public ne m'a été adressée au siège de l'enquête, par la Poste, soit en courrier simple ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Vingt-neuf (29) courriels** m'ont été envoyés par internet à l'adresse dédiée [enquete.publique@lesbelleville.fr](mailto:enquete.publique@lesbelleville.fr).

**Neuf (9) observations manuscrites** ont par ailleurs été consignées sur le registre d'enquête publique au format papier lors et en dehors de mes permanences.

*L*

*DB*

*DT*

A la date du lundi 11 mai 2026 à 17h30, soit au terme de l'enquête publique fixé par arrêté n° A - 2026.00211 du Maire de la commune de Les Belleville en date du 24 mars 2026, j'ai dans un premier temps procédé à la clôture du registre papier (2 tomes) de l'enquête publique et j'ai fait procéder concomitamment par la Mairie à la fermeture de l'adresse email dédiée [enquete.publique@lesbelleville.fr](mailto:enquete.publique@lesbelleville.fr) .

\*\*\*\*\*

## **1. Observations du public consignées sur le registre d'enquête et numérotées pour une meilleure lisibilité :**

### **- 1ère permanence du commissaire-enquêteur le vendredi 10 avril 2026 de 14h30 à 18h30 dans les bureaux de la SEVABEL aux Ménuires :**

➤ Onze personnes se sont présentées à ma permanence :

- Cinq copropriétaires des Chalets du soleil, situés aux Ménuires dans le quartier Reberty 2000 en aval (100 mètres environ à vol d'oiseau ?) des futures gares G2 et G3 de la télécabine, sont venus ensemble prendre connaissance avec mon aide du dossier d'enquête publique, pour s'informer sur la consistance du projet et mesurer les éventuelles conséquences qu'il était susceptible d'induire sur leurs biens et cadre de vie en phases chantier et ensuite en période d'exploitation de l'appareil. Au terme de nos échanges, Monsieur et Madame DELMAS ont rédigé au nom des cinq copropriétaires présents l'observation suivante : Observation n°1 « Propriétaires d'un appartement au Chalet Karina, nous faisons part des observations et réflexions suivantes : - Désordres sur la copropriété liés aux travaux : passages d'engins de chantier de très fort tonnage sur la route des Cimes ; - Troubles de la jouissance pendant la durée du chantier (étés 2027 et 2028) ; - Préjudice économique pour une location de notre bien qui ne sera plus possible pendant la durée du chantier ; - Surplus de circulation sur l'étroite route des Cimes pendant l'exploitation des gares G2-G3 ; - Interrogation sur la réalisation de ce nouvel équipement qui pourrait entraîner de nouveaux projets immobiliers sur le secteur de Reberty 2000. Nous développerons plus précisément ces observations par mail sur l'adresse dédiée (1). »

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n°1 défavorable**

*(1) Contrairement à ce qui était annoncé aucun développement de cette contribution ne m'a été adressé par mail à l'adresse dédiée.*

DB

DT


- Monsieur HUDRY Romain, Responsable du Service électrique de la SEVABEL, ayant une parfaite connaissance du projet, a tenu à me faire part des avantages techniques et des points positifs, qu'il voyait à la réalisation de la télécabine du Mont de la Chambre, puis a consigné sur le registre l'observation suivante :  
Observation n°2 « Avis très favorable sur la réalisation de cette télécabine, autant d'un point de vue technique que du point de vue développement du flux skieur sur le massif de la Chambre, ainsi que sur l'accès aux vallées voisines. Vitesse d'exploitation de 7 m/s avec un très gros débit. A ne pas comparer avec la télécabine des Bruyères. L'embarquement en gare G2-G3 sera fluidifié grâce à la vitesse d'exploitation et les longueurs d'embarquement. L'affichage dynamique du nombre de places vides dans les cabines sera réalisé grâce à des caméras et à l'IA. Impatient de pouvoir commencer la réalisation de ce beau projet. »

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n°2 favorable.**

- Monsieur LUZY Raphaël, Directeur Adjoint du Service des pistes de la vallée des Belleville, est venu me faire part oralement de son avis de praticien au quotidien du domaine skiable des Ménuires et l'a ensuite confirmé par écrit sur me registre d'enquête dans les termes suivants :  
Observation n°3 « A mon sens le projet de télécabine du Mont de la Chambre : - répond à un enjeu stratégique majeur pour le domaine skiable ; - apporte des améliorations déterminantes en matière de sécurité et d'exploitation ; - contribue à la fluidité globale des 3 vallées ; - s'inscrit dans une démarche de modernisation responsable. »

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n°3 favorable.**

- Monsieur ROUX-MOLLARD Gilles, Responsable pistes Ménuires Saint-Martin, est venu à moi pour faire état de son analyse du projet dans son activité professionnelle et en sa qualité de citoyen, puis l'a trésumé dans l'observation ci-après :  
Observation n°4 « Pour moi dans mes qualités de responsable pistes et comme habitant des Belleville, ce projet est indispensable car : - Il va permettre de pérenniser la qualité de notre domaine skiable en terme d'attractivité, de débit de nos équipements ; - Il va améliorer la qualité paysagère avec 1/3 de pylônes en moins, des bâtiments intégrés et la disparition de « verrues » que sont la salle hors-sac et la Rotonde au

 DB



sommet du Mont de la Chambre ; - Il améliorera le flux skieur notamment au pied de la Masse avec augmentation de l'espace où se croisent différents flux et files d'attente, ce qui permettra une meilleure lecture de la zone et surtout moins de risques de collisions et de blessés ; - Les flux skieurs à l'intermédiaire seront aussi amplement améliorés, plus besoin de quitter un appareil pour prendre le suivant, montée en direct donc moins de croisements potentiellement accidentogènes ; - Cet appareil permettra aussi avec l'évolution climatique faisant remonter la limite de neige, d'utiliser le 1<sup>er</sup> tronçon comme un ascenseur vers le domaine skiable dans le futur ; - Il permettra bien sûr de rester compétitif et de pérenniser notre modèle économique indispensable à la vie locale.

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n°4 favorable.**


- **2ème permanence du lundi 20 avril 2026 de 13h30 à 17h30 en mairie de Saint-Martin-de-Belleville**

**Aucune personne ne s'est rendue à ma permanence.**

- **3ème permanence du mercredi 29 avril 2026 de 8h30 à 12h00 en mairie de Saint-Martin-de-Belleville**

**Cinq personnes se sont rendues à ma permanence, deux d'entre elles sont reparties sans attendre leur tour, trois sont venues à moi.**

- o Madame GIACOMETTI Marlène, Directrice de l'Office du Tourisme des Ménuires et Saint-Martin-de-Belleville depuis 10 ans, tenait à m'apporter son regard marketing sur le projet de télécabine du Mont de la Chambre, qui lui avait été présenté en amont de l'enquête publique, puis l'a ensuite transcrit le registre dans les termes suivants :  
« Au cœur de ma préoccupation : le client, les clients. Or 64 % de la clientèle sont des familles. Par ailleurs le positionnement marketing des Ménuires c'est « la valeur sûre de la destination montagne ». Cela signifie qu'au cœur de mes préoccupations communes figurent la sécurité, la fiabilité, la praticité, la convénience, l'extrême qualité et l'expertise technique. Par conséquent le projet avec une capacité supérieure, une meilleure résistance au vent, une facilité d'embarquement pour les enfants, répond parfaitement aux enjeux


 08



précédemment cités. Par ailleurs, notre préoccupation commune concerne la répartition des flux sur le domaine skiable : 80 % des skieurs sont sur 20 % des pistes. Le fait d'avoir cette nouvelle ligne permettra d'étendre l'attractivité de la Masse dans l'après-midi grâce à un retour garanti et rapide par la nouvelle ligne du Mont de la Chambre. De plus les remontées actuelles du TSD du Doron et du TSD du Mont de la Chambre sont parfois saturées et le TSD du Mont de la Chambre est souvent arrêté en cas de vent. Ce projet vient parfaitement en complémentarité de la Masse et positionne stratégiquement Les Ménuires au cœur des 3 Vallées. Enfin et pour terminer, cet appareil, qui pourrait être ouvert l'été, serait un atout remarquable ? Même si aujourd'hui 12 % des nuitées ont lieu l'été, nous sommes mobilisés sur l'été (c'est aujourd'hui 30 % du budget de l'Office du Tourisme). Je conclus par la belle intégration paysagère prévue. La réussite de la Masse me fait dire que ce projet apportera moins de nuisances sonores et visuelles et un confort, une sécurité et donc une satisfaction client remarquable !

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°5 favorable.

- Monsieur HUSTACHE Mathieu, Directeur de l'Ecole de Ski Français (ESF) des Ménuires s'est rendu à ma permanence pour témoigner de son appréciation de « patron » des moniteurs sur le projet de télécabine du Mont de la Chambre, utilisateurs professionnels du domaine skiable et des remontées mécaniques, formateurs des débutants majoritairement des enfants en groupe, confrontés aux flux et pratiques multiples des sports de glisse. Il a résumé son propos dans l'observation ci-après : « Beaucoup d'atouts majeurs pour ce projet : - Sécurisation des embarquements et des conditions de trajet pour nos clients débutants et notamment pour le jeune public (enfants) ; - Augmentation du débit qui va offrir une expérience améliorée à nos utilisateurs : plus de descente, plus de confort, moins d'attente ; - Cela permettra aux skieurs débutants d'utiliser la remontée et les pistes vertes plus tôt dans la semaine et ouvrira des perspectives plus importantes aux novices ; - Les travaux d'aménagement des pistes et notamment l'élargissement de la piste de la montagnette permettra également aux skieurs débutants d'évoluer plus sereinement ; - L'utilisation de cette infrastructure sera également plus adaptée à nos animations nocturnes (descentes au flambeau) ; - Une ouverture anticipée de cette remontée permettra également d'acheminer les travailleurs sur les différents quartiers Reberly 2000 et Bruyères et évitera des problèmes de parking et de blocage de la route accédant à ces quartiers. Je conclus en insistant également sur le fait


 DB

 DT

que ce projet a très peu d'impact au niveau paysager et que les projections vont plutôt vers un embellissement des points de vue (notamment au départ et au sommet du Mont de la Chambre). Des conditions de ski et de pratique largement améliorées pour tous les utilisateurs de la station. L'ESF des Ménuires est donc très favorable à la réalisation de ce projet.

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°6 favorable.

- Madame Laurence RIVAIL (Directrice déléguée de la SEM Rénov' des Belleville), est venue à ma permanence pour poser une appréciation du projet de télécabine du Mont de la Chambre, vu sous l'angle des propriétaires immobiliers de loisir, investisseurs pour la plupart, attachés au territoire des Belleville et vigilants au à la qualité de l'hébergement et des équipements touristiques. Elle a résumé son propos dans l'observation suivante :  
« La SEM Rénov'/Espaces propriétaires est l'entité dédiée aux propriétaires du territoire des Belleville, chargée de la politique de l'immobilier de loisirs (labellisation, classement des meublés de tourisme, accompagnement à la rénovation via le dispositif ORIL pour la qualité de l'hébergement touristique, accompagnement à la mise en location pour les loueurs particuliers, avantages propriétaires et organisation de rencontres Propriétaires sur notre territoire, traduction d'une volonté politique de reconnaître le propriétaire comme un acteur et la SEM Rénov' comme un prestataire au service des Propriétaires. Concernant le projet de télécabine du Mont de la Chambre, nous n'avons eu aucun retour de la part des propriétaires à ce jour. En général ceux-ci sont plutôt favorables aux améliorations des remontées mécaniques, ils ont choisi d'investir ici et sont très intéressés par l'évolution en tant qu'utilisateurs et aussi pour l'attractivité de la station (valorisation de leur bien). Pour l'hiver le projet permettra sans aucun doute de désengorger le retour de la Masse vers la Croisette, il permettra aux non skieurs de profiter des points de vue (attente clientèle) et pour les propriétaires des Fontanettes, d'avoir moins de nuisances sonores et visuelles, puisque le projet se positionne au-dessus du télésiège actuel. Pour l'été, avec le développement de la stratégie estivale, il pourrait avoir un intérêt pour répondre à la demande lorsque la fréquentation

 DB



estivale sera plus importante (diversification estivale). Les projets structurants comme celui-ci conditionnent toute une économie locale et contribuent à l'attractivité du territoire.

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°7 favorable

- **4ème permanence du lundi 11 mai 2026 de 13h30 à 17h30 en mairie de Saint-Martin-de-Belleville**

- Monsieur ROCARD Laurent **s'est présenté à moi à double titre** :  
« En tant que Président du Club des sports des Ménuires ; Projet avec un impact positif pour les Jeunes du ski club, lors des séances de ski libre la meilleure fluidité de la ligne permettra d'augmenter le nombre de rotations et de ce fait le temps sur les skis. Le passage des sièges aux cabines offrira plus de confort à tous les Jeunes quand les conditions climatiques sont mauvaises. Les aménagements proposés dans les gares (WC, saïlle hors sacs ...) apporteront également plus de confort à tous les enfants du ski club et de l'Esprit Club durant les séances ;  
En tant que Commerçant à La Croisette, Magasin Rocard Sport ; Sur la partie hivernale il est évident que ce projet assoit la position des Ménuires comme une destination qui s'adresse à une population qui recherche un ski de qualité avec des installations à fort débit et un confort de transport. Le développement effectué au niveau des installations des 3 Vallées et particulièrement aux Ménuires, a permis d'augmenter la fréquentation mais également d'augmenter le pouvoir d'achat moyen de la clientèle. Ce type de projet accompagne notre développement. Pour notre activité estivale, profondément associée à la pratique du VTT, il me semble important d'envisager l'ouverture de cette ligne Doron – Mont de la Chambre et d'y donner l'accès aux vélos. Val-Thorens s'est lancée dans un vaste projet VTT et cette ligne pourrait donner l'accès aux futures installations de Val-Thorens, de plus la clientèle estivale hébergée dans le bas de la station (sous la Croisette) pourrait disposer d'une installation pour remonter les vélos au centre de la station. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°8 favorable.

 JB

DT

**Observation inscrite sur le registre d'enquête publique de la mairie de Saint-Martin de Belleville en dehors des permanences du commissaire-enquêteur en date du 7 mai 2026**

- Monsieur JONES Samuel, Directeur de l'école de ski Audacins (Pros neige) a écrit :  
Le projet apporte à mon sens plusieurs améliorations : - La sécurité : les enfants seront moins exposés dans une télécabine, et les moniteurs pourront rester avec l'ensemble du groupe pendant le transport ; - L'optimisation du flux au départ doron ; - Les télécabines sont plus accessibles pour les skieurs débutants (plus simple pour la gestion du groupe par les moniteurs).

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 9 favorable

**2. Observations dématérialisées reçues en mairie de Saint-Martin-de-Belleville par courriels adressés à l'adresse dédiée [enquete.publique@lesbelleville.fr](mailto:enquete.publique@lesbelleville.fr), collées dans le registre d'enquête dans l'ordre d'arrivée et numérotées à la suite des observations manuscrites pour une meilleure lisibilité :**

- Monsieur CHATELLET Eddy en date du 13 avril 2026 :  
« En tant que travailleur de la station mais aussi utilisateur régulier du domaine skiable je soutiens pleinement le projet de télécabine. Cet équipement représente une réelle amélioration pour la circulation sur le domaine, en offrant un transport plus fluide, confortable et accessible à tous. La sécurité des cabines constitue un atout majeur, notamment pour les enfants, les débutants et les familles. Ce projet contribuera également à moderniser l'image de la station, tout en améliorant l'expérience globale des usagers. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 10 favorable

- Madame LEJEUNE Marie-Françoise (Lejeune Marie Françoise [copromenuiresantares.73045@gmail.com](mailto:copromenuiresantares.73045@gmail.com)), **Syndic de copropriété Antares**, en date du 15 avril 2026 :  
« Aucun souci pour ma part sur le projet du Mont de la Chambre

DB

DT

Nouveau télécabine. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°11 favorable

- Monsieur Patrice HUMBERT (Patrice Humbert [pmva.humbert@gmail.com](mailto:pmva.humbert@gmail.com)) en date du 15 avril 2026 :  
« Pour ma part je ne vois pas de remarque particulière sur ce projet ! Une remarque cependant sur le dossier en lui-même :  
Il me semble que le dossier soumis à enquête ne prend pas en considération l'ensemble du projet puisque la gare G4 ne fait pas partie du dossier étant décrite dans un permis de construire différent !  
Pourquoi cette particularité ? »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°12 favorable

- Monsieur VILLIOD Andy (Andy Villiod [andy73440@icloud.com](mailto:andy73440@icloud.com)), **Pisteur**, en date du 16 avril 2026 :  
« Pisteur sur le secteur du Mont de la Chambre, j'ai eu l'occasion d'avoir une présentation du projet de la télécabine par la SEVABEL qui est passée dans le poste de secours en mars. Je suis totalement favorable envers ce projet pour remplacer deux appareils désormais obsolètes avec de longues files d'attentes durant les vacances. Le choix d'une télécabine directe depuis le plateau de la Masse permettra de remonter rapidement et nous gagnera du temps de rotation. Il aurait peut-être été intéressant d'intégrer notre poste de secours dans le futur bâtiment. Mais il faut dire que nous avons actuellement une bonne visibilité sur l'ensemble de la vallée depuis notre chalet actuel. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°13 favorable

- Monsieur VILLIOD Stéphane (Stephane Villiod [villiod73@hotmail.fr](mailto:villiod73@hotmail.fr)), **Pisteur**, en date du 16 avril 2026  
  
« Projet très important pour notre domaine skiable et notre destination. Travaillant dans le domaine je suis plus que favorable de voir naître un projet comme celui-ci ! Le choix de la télécabine me paraît être la meilleure des solutions au vu de la longueur entre le pied de la Masse et le sommet du Mont de la chambre. De plus pour un axe très fréquenté par les enfants et les débutants, le choix de la télécabine est la meilleure option. »

 JB

DT

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°14 favorable

- Madame NEWALL (CHITTENDEN ?) Lucy (Lucy Newall [lucy@alpinedesignstudio.co.uk](mailto:lucy@alpinedesignstudio.co.uk)) en date du 16 avril 2026) :  
« Merci de recevoir ma confirmation que je suis OK pour le projet de remplacement de deux télésièges par la télécabine du Mont de la Chambre 1 & 2. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°15 favorable

- Monsieur GUZZI Raphaël (Raphaël GUZZI [r.guzzi@s3v.com](mailto:r.guzzi@s3v.com)), Responsable service remontées mécaniques Méribel, en date du 21 avril 2026 :  
« Excellente nouvelle, les liaisons 3 vallées vont être sensiblement améliorées. Le plateau sommital va être réhabilité et aménagé pour satisfaire la clientèle, bravo pour ce magnifique projet. J'adhère totalement. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°16 favorable

- Monsieur MAILLARD Jeremy (Jérémy MAILLARD [j.maillard@s3v.com](mailto:j.maillard@s3v.com)), Responsable études travaux neufs Courchevel, en date du 21 avril 2026 :  
« Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif au remplacement des télésièges du Doron et du Mont de la Chambre par les 2 télécabines du Mont de la Chambre 1 & 2, je tenais à laisser un avis favorable sur ce projet à la fois en tant qu'utilisateur lambda mais aussi à la fois en tant que socio-professionnel des 3 Vallées.  
Le territoire des 3 Vallées constitue bel et bien une destination touristique majeure dans l'économie touristique hivernale de la France. Le nom des 3 Vallées est connu internationalement. Cette reconnaissance internationale reflète plusieurs facteurs de réussite : - le fruit du travail accompli depuis plusieurs générations par des hommes et des femmes du territoire qui font vivre tout un écosystème local ; - une topographie idéale et des paysages somptueux pour procurer des expériences et des souvenirs inoubliables à tous les clients qui viennent s'évader ; - une qualité de service optimale aussi bien en station que sur le domaine skiable. De par le travail de réflexion et d'éco-conception déjà réalisé, ce projet s'insère parfaitement dans ces facteurs de réussite cités précédemment. Tous les aspects du projet (technique, environnemental, architectural et géotechnique) convergent pour répondre à long terme

DB

DT

aux nouvelles attentes des clients et ainsi au développement durable du territoire des 3 Vallées. L'augmentation du débit permettra de palier au problème d'engorgement de la gare de départ G1. Les intégrations paysagères des bâtiments sont judicieuses et permettent également d'intégrer des espaces pour le public (sanitaires publics, espace lounge/pique-nique, terrasse panoramique) qui pourront être utilisés aussi bien en été qu'en hiver. De plus la possibilité de désaccouplement des tronçons et le renforcement à la tenue au vent apportent des solutions techniques intéressantes pour adapter au mieux l'exploitation de l'appareil selon les conditions météorologiques afin d'améliorer la disponibilité de l'appareil. Ce projet bien pensé représente un atout majeur pour le développement de l'ensemble du territoire des 3 Vallées. »

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n°17 favorable**

- Monsieur GARNIER Emmanuel (GARNIER Emmanuel [egarnier@saretec.fr](mailto:egarnier@saretec.fr)) en date du 24 avril 2026 :  
« Nous sommes opposés au projet de remplacement des télésièges par un télécabine unique qui provoquera un débit inférieur (donc des queues interminables), un moindre confort car obligation de déchausser. Une télécabine est déjà présente aux Bruyères et provoque déjà ces difficultés (queues interminables, obligation de déchausser ...). La même erreur a été faite côté Masse. Il faudrait mieux remplacer les télésièges existants par des 6 ou 8 places comme à Val Thorens (type Cascades). Comptant sur la prise en compte de notre demande. »

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n° 18 défavorable**

- Monsieur JAY Philippe ([philippe.jay@yahoo.com](mailto:philippe.jay@yahoo.com)), **Pisteur retraité**, en date du 29 avril 2026 :  
« Etant retraité pisteur des Ménuires et pratiquant encore occasionnellement le domaine skiable, je suis pour et très heureux qu'un projet comme celui-ci prenne place en plein centre du domaine skiable. J'ai hâte de voir cela se concrétiser. »

 JB

 DT

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 19 favorable

- Monsieur FRELAND Michel ([mfreland@free.fr](mailto:mfreland@free.fr) [mfreland@free.fr](mailto:mfreland@free.fr)) propriétaire d'un appartement aux Menuires et y séjournant très fréquemment hiver comme été, en date du 4 mai 2026 :  
« Ce projet est sans doute plus respectueux de l'environnement que d'autres comme les retenues collinaires ou la cyclo-route mais les dégradations occasionnées s'ajoutent à celles des projets antérieurs et futurs. Aussi, malgré les efforts concernant la restauration de l'environnement de ce nouvel équipement, ceux-ci me paraissent insuffisants : - Déforestation : bien que les surfaces replantées soient supérieures aux surfaces défrichées, les plants ne deviendront des arbres notables que dans plusieurs décennies. Cela constitue un appauvrissement de la flore et de la biodiversité pendant cette période ; - Les massifs béton restent en place constituant une dégradation définitive du paysage et des sols bien sûr cachée sous la neige en hiver mais très visible en été ; - La revégétalisation ne reconstitue pas à l'identique des terrains naturels dégradés aux emplacements des anciennes installations ou pendant les travaux (terrassements, accès, etc.). Ces dégradations du paysage, des sols, de la végétation et de la biodiversité sont quasi définitives. On le constate aisément en comparant en été le vallon du Lou (miraculeusement préservé jusqu'à maintenant) avec les secteurs équipés de la vallée ; - Déblais et remblais : ceci est en fait une question : Comment sont traités les matériaux issus des démolitions (béton, métaux, etc.) ? Et quels matériaux sont utilisés pour les remblais et reprofilage de pistes ? Dans un contexte de réchauffement climatique avéré où l'Europe est particulièrement affectée avec disparition des glaciers et importante réduction des surfaces enneigées, ce dossier semble bien optimiste quant à la durabilité d'un modèle basé en très grande partie exclusivement sur le ski. Ces lourds investissements sont préjudiciables à un développement plus diversifié, plus responsable et plus respectueux de l'environnement. D'autre part, je souhaiterais connaître le coût, le mode de financement et la rentabilité attendue de ce projet. Sauf erreur de ma part, les autorisations administratives et permis de construire ont été validés et le constructeur a été choisi. Toutefois, l'enquête publique n'est pas terminée. Mais

 DB



n'étant pas familier de ces procédures, je suppose qu'il s'agit du déroulé normal et que ce projet peut encore être amélioré.

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 20 défavorable

- Monsieur ATTARD Guillaume (Guillaume ATTARD [guillaume.attard@wanadoo.fr](mailto:guillaume.attard@wanadoo.fr)) en date du 4 mai 2026 :  
« Le projet présenté a certes le mérite de "déferrailier" le secteur, d'offrir plus de débit au niveau du Doron des Belleville ainsi qu'un accès direct aux stations voisines de Méribel Mottaret et Val Thorens sans rupture de charge, voilà pour les points positifs. Mais, au-delà de l'obligation de déchausser devenant année après année toujours lassante pour les skieurs, il risque hélas surtout d'entraîner en l'état tel que défini : - un déficit de débit fort préjudiciable à la clientèle au niveau de la station intermédiaire en raison du remplissage en aval des cabines (→on voit notamment ceci à l'intermédiaire des Bruyères mais aussi depuis les Allues vers Courchevel) ; - l'obligation de rallier ledit point aval en saturant s'il en était encore besoin les pistes urbaines de mauvaise qualité permettant d'atteindre, au prix d'une expérience trop souvent désagréable, le point bas de la vallée ; - un inconfort dans les cabines lié à la chaleur, aux gens optimisant leur temps de trajet en mangeant pour profiter au mieux de leur journée chèrement payée, voire aux déplacements contraints pour faire de la place en intermédiaire, quand il n'y aura pas d'obstruction pure et simple de certains passagers, se positionnant d'emblée et délibérément en entrée de cabine comme on le voit sur les installations de ce type ailleurs sur le domaine. Le problème de saturation en intermédiaire pourrait être amendé par une solution technique, à savoir une optimisation du remplissage de ses cabines très poussée s'appuyant sur la technologie RFID, laquelle permet une adaptation en temps réel à la fréquentation (→cabines testant fermées en aval de chaîne pour permettre d'embarquer à l'intermédiaire, plus de cabine tournant sur le second tronçon pour absorber le très intense flux intermédiaire...). Des solutions complémentaires pourraient aussi être mises en œuvre pour compléter ce nouvel axe fort, visant toutes à retravailler la répartition des flux skieurs : - la recreation d'une liaison basse vers Val Thorens, d'où le Funitel 3 Vallées offrait secondairement

DB

l'accès "tout temps" vers Méribel par un téléporté arrivant au niveau de la bascule de Montaulever de l'ancien télésiège éponyme ; - le remplacement de la télécabine "Bruyères 2" par un télésiège débrayable à gros débit arrivant vers le Funitel de Thorens (→ pour désaturer le sommet du Mont de la Chambre) lequel autoriserait en prime les rotations en ski propre sur sa partie ensoleillée, enneigée mais hélas très sous exploitée (→ pistes "4 Vents" et "Alpage Haut" + "Alpage Bas", tout le flux empruntant actuellement la piste bleue "Mont de la Chambre" saturée) ; - l'enneigement artificiel des pistes "Pâturages Haut" (→ venue du télésiège Sunny Express") et à sa suite celui de la panoramique et méconnue piste "La Chasse", hélas elle aussi sous exploitée depuis sa création, alors qu'elle offre la possibilité de désaturer le futur intermédiaire des télécabines du Mont de la Chambre, de façon à disposer d'un axe vers Val Thorens bien plus opérationnel qu'il ne l'est en l'état. »

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n° 21 défavorable**

- Monsieur GOUTTEFARDE Philippe ([philippe.gouttefarde58@gmail.com](mailto:philippe.gouttefarde58@gmail.com)) en date du 4 mai 2026 :  
« Ce courriel en rapport avec le remplacement des télésièges existants du Doron et du Mont de la Chambre par une télécabine avec gare intermédiaire. D'abord ces deux appareils sont vieillissants et nécessitent certainement des travaux d'entretien coûteux. Cette option d'une télécabine semble très pertinente afin de transporter les enfants beaucoup plus en sécurité que sur un télésiège, tant en ligne qu'aux gares d'embarquement et de débarquement. L'éventuelle utilisation estivale est également plus facile pour toutes les raisons invoquées précédemment. Idem pour transporter des « marchandises », plus facile que sur un télésiège. Les nouvelles installations nécessitent moins de pylônes que les anciennes, d'où un aspect visuel et environnemental moins impactant. Les garages à cabines évitent hors utilisation, d'avoir les sièges qui restent accrochés sur les câbles comme souvent sur les anciennes installations non pourvues de garage. Ces nouveaux appareils sont souvent beaucoup moins bruyants. Ils ont également un meilleur débit et vont dans le bon sens d'un remplacement plus moderne et

 SB

DT


adapté aux exigences de la nouvelle clientèle. Voici les points positifs qui me viennent à l'esprit, le seul négatif est très minime voire anecdotique, et humoristique, étant d'être obligé de déchausser les skis afin d'emprunter ces télécabines. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 22 favorable

- Monsieur Nicolas POINCIGNON ( [npoincignon@free.fr](mailto:npoincignon@free.fr)) en date du 5 mai 2026 :  
« Après la réalisation réussie de la télécabine de la Masse en 2021, un nouveau projet réjouissant de télécabine sur le versant opposé du domaine skiables des Ménuires. Ce projet de télécabine du Mont de la Chambre 1 &2 montre la volonté de la SEVABEL de prendre soin de ses clients en apportant confort, rapidité, débit et sécurité. Et également une disponibilité importante, plus particulièrement vis-à-vis du vent de plus en plus présent. L'investissement lourd consenti est la hauteur des enjeux de fluidité du domaine sur un axe stratégique de déplacement, qui est actuellement saturé. Le projet apporte également de nombreux services aux usagers de la gare intermédiaire. Ce qui n'est pas du superflu, mais un réel atout d'attractivité pour la destination. Les enjeux environnementaux sont pris en compte et respectés après des années d'études et sans doute de nombreux compromis constructifs. La construction sur 3 saisons de travaux permet également d'éviter les impacts. En résumé un projet réfléchi et raisonné, qui apportera satisfaction à tous, clients et professionnels ? J'émet donc un avis favorable. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 23 favorable

- Madame LE ROUX (Sylvie le roux [sylroux\\_1@yahoo.fr](mailto:sylroux_1@yahoo.fr)) en date du 6 mai 2026 :  
« Le Projet tel que prévu présente un important point négatif , à savoir :  
- la difficulté de monter à l'intermédiaire (comme nous pouvons déjà le voir à Bruyeres 2) provoquera un engorgement au départ du TC par un afflux important de skieurs (déjà existant par Pointe de la Masse +

 SB



Reberthy) avec un grand risque de collision. Ce point négatif sera d'autant plus aggravé par l'augmentation non négligeable (!) du nombre de skieurs émanant des 2 projets immobiliers. Une réflexion urgente nous semble importante pour pérenniser une fréquentation optimum et conserver l'attrait de ce futur TC ainsi que celui du Pointe de la Masse. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 24 défavorable

- Madame Favre Sandra (FAVRE [sandra.favre@orange.fr](mailto:sandra.favre@orange.fr)) **Monitrice de ski**, en date du 7 mai 2026 :  
« La future télécabine du mont de la chambre est un beau projet structurant pour les Menuires, très bien pensé : - grande amélioration des flux par rapport à la situation actuelle ; - rapidité du retour masse vers 3 vallées et donc mise en valeur aussi de ce secteur là ; - amélioration des possibilités pour les débutants et facilité de transport pour les enfants (par rapport au TS actuel) ; - belle intégration paysagère ! ; - commodités améliorées : toilettes, espace détente ; - mise en valeur moderne de la vue sur les montagnes avec la terrasse panoramique (une vraie attente de nos clients).

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 25 favorable

- Monsieur ATHENOUX (Athenoux Sylvain [atttnou@gmail.com](mailto:atttnou@gmail.com)) en date du 7 mai 2026 :  
« Je souhaite vous faire part de mon avis favorable au projet de la télécabine du Mont de la Chambre. Je n'ai pas lu le dossier à la vue de sa lourdeur mais le mémoire descriptif de l'installation permet d'apprécier ce nouveau projet pour le remplacement des deux télésièges existants.

Je trouve qu'une liaison directe depuis le plateau de la Masse jusqu'au sommet Mont de la Chambre est pertinente pour un accès rapide au domaine des 3 Vallées tout en ayant la gare intermédiaire pour pouvoir recycler sur les parties hautes quand les conditions de neige sont moins bonnes sur le bas de la station. Les bâtiments semblent bien intégrés dans leur environnement et c'est appréciable de voir des panneaux photovoltaïques sur les grandes façades. Merci pour la prise en compte

de mon avis »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 26 favorable

- Monsieur AUPETIT Marc (Robert Henderson [14gt162@free.fr](mailto:14gt162@free.fr)) en date du 8 mai 2026 :
  - « Permettez-moi d'abord de vous faire part de mon étonnement concernant cette enquête qui est menée alors que le permis de construire est accordé et affiché depuis à minima début avril. Il est également étonnant de lire que les avis favorables au projet émanent majoritairement de personnes ayant des liens avec la SEVABEL (employés, OT, Espace propriétaire, ESF, etc.), maître d'ouvrage de l'appareil, alors que les avis négatifs sont issus de propriétaires de logements dans la station ou d'usagers du domaine skiable. Je suis contre ce projet de TCD Mont de la Chambre pour les raisons suivantes : - D'abord, cet appareil ne va en rien fluidifier les rotations sur le domaine, en effet, il existe déjà 3 télécabines sur les Menuires, toutes sont saturées une bonne partie de la journée. Celle des Bruyères en est le meilleur exemple, récemment rénovée avec une augmentation de débit et une station intermédiaire comme ce nouvel appareil, desservant le même sommet, le temps d'attente y est élevé et il est quasi impossible, même à la station intermédiaire, en des délais raisonnables (moins de 20 mn, expérience client) d'y embarquer. Il faut tenir compte également des 2 gros projets hôteliers en cours sur la même zone (Parking des Moniteurs « Eiffage » et OAP « Le Clocher », qui, s'ils se réalisent, vont amener encore plus de personnes sur des pistes d'accès déjà saturées et vite impraticables en raison de leur exposition et de leur rôle (Violette majoritairement puis Boye, Menuires et Fontanettes en provenance des autres quartiers). Rien dans le dossier d'enquête publique indique une prise en compte de ces 2 projets. L'argument de la tenue au vent d'une télécabine m'apparaît comme utopique. En effet, les dernières TCD installées sur Val Thorens (Face Nord, 2 Lacs et Orelle-Caron) ont des problèmes de tenue au vent et sont toujours les premières à fermer alors qu'à leur côté les TSD Moutière, Portette et Rosael restent encore ouverts. Le TSD à bulles du Mont de la Chambre et lui de conception ancienne d'où sa sensibilité connue au

DB

vent ; - Ensuite, l'impact paysager, quoiqu'en dise le dossier technique, va être important surtout à la station intermédiaire et bien plus conséquent que celui de 2 TSD séparés 6 ou 8 places. Il n'y a qu'à voir l'impact de la récente TCD Pointe de la Masse en G1 et surtout en G2 pour s'en rendre compte même si une grande partie y est enterrée. On peut également citer la TC Cime Caron sur le domaine de Val Thorens ou la TC des Chenus à Courchevel avec des bâtiments intégrant des gares de remontées avec une très forte visibilité ; - Par ailleurs, comme indiqué dans le « Mémoire descriptif de l'installation », ces travaux vont s'accompagner de reprofilage de pistes qui induiront une perte de qualité de ski, celles-ci étant lissées et dorénavant sans difficultés. Pistes dont j'ai évoqué précédemment leur saturation et exposition ; - Enfin, l'argument négatif principal pour moi est le positionnement de cet appareil. En effet, dans une période où le réchauffement climatique est bien réel et que les études (CLIMSNOW) montrent que le ski en dessous de 2000m sera de plus en plus difficile voire impossible dans les prochaines décennies, le fait de « descendre » le front de neige à 1700m au lieu de le remonter pour pérenniser les installations va engendrer une production accrue de neige de culture et de consommation d'énergie pour pouvoir maintenir un accès à la remontée tout au long de la saison. En décembre 2024, dans un article du Dauphiné Libéré, le directeur du service des pistes Olivier PONCET déclarait qu'il fallait "être le plus vertueux possible. On est passé de la neige de culture à la juste neige » et qu'il fallait « produire de la neige qui permette de skier. Nous sommes aussi un service de secours, donc pas question de faire de la neige accidentogène, ni politique », avec ce projet de rétro profilage vers le bas, on en est loin... En conclusion, depuis le début des années 2020, les derniers aménagements faits sur la vallée des Belleville laissent penser à une logique de rentabilité économique plutôt qu'une logique d'amélioration de la skiabilité, les aménagements faits ont mené à une réduction des possibilités de ski propre (réduction sur la Masse : plus de possibilités de skier sur le haut du massif, destruction sans remplacement du TKD de Montalever : plus de bascule « tout-temps » sur Val Thorens), tout en augmentant les tarifs des forfaits. Aujourd'hui, il est nécessaire de rénover/remplacer ces 2 appareils, le TSD6 Mont de la Chambre en priorité pour son rôle sur le domaine, mais par un autre



DB



projet que celui qui est soumis actuellement à enquête. Je serai plutôt favorable à un projet tel que décrit dans le scénario 2, un TCD DORON couplé à un TSD MDLC à gros débit, on retrouve les avantages pour embarquement des enfants et des groupes, maintien face au vent, impact paysager moindre, activité estivale possible, diversité des accès...

Marc Aupetit

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 27 défavorable

- Madame RISSOAN Martine (mcoiffure [mcoiffure@orange.fr](mailto:mcoiffure@orange.fr)), Commerçante, en date du 8 mai 2026 :  
« J'é mets un avis favorable au changement des télésièges en vue d'une télécabine. La modernisation et l'avancée de la station des Menuires est indispensable, nous sommes plus tous jeunes. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 28 favorable

- M. Jean (jean [js13051936@gmail.com](mailto:js13051936@gmail.com)), Guide indépendant, en date du 8 mai 2026 :  
« Tout d'abord désolé pour la longueur de mes propos que j'ai essayé d'argumenter au maximum afin que vous compreniez bien le sens et le fondement de mon avis en l'absence de concertation publique qui aurait permis d'échanger plus facilement et plus librement avec les concepteurs de ce projet sur les différents éléments évoqués ci-après et notamment sur les précisions et scénarios alternatifs manquants cruellement à ce dossier.

Pour ma part, résidant de la vallée des Belleville l'hiver, skiant toute la saison et guide à mon compte, c'est un avis très négatif sur ce projet pour plusieurs raisons :

1/ Inexactitudes, raccourcis et manque de faits sur le fond du dossier :  
Tout d'abord, je note qu'il y a des incohérences dans certains chiffres, des raccourcis faits et des grandes phrases sans élément factuel dans le dossier qui peuvent impacter le jugement des lecteurs sur ce projet.  
Laissez-moi vous expliquer :

03

- Quand il est indiqué dans le résumé non technique page 5 : "Un débit important pour une télécabine sur le domaine des Menuires avec 3 600 personnes par heure contre 2 400 actuellement soit plus de 50% d'augmentation". Cela est inexact, car les débits actuels des télésièges Doron et Mont de la chambre sont respectivement de 2660 et 2400 personnes par heure (cf. Page 4) soit environ 5000 personnes par heure. En effet, les 2 remontées existantes à ce jour ont bien des rôles et fonctions différentes sur le domaine. Mathématiquement une unique remontée de 3600per/h va remplacer deux remontées avec un débit total de 5000per/h, soit une baisse de 28% du débit théorique et non une augmentation de 50% ! L'explication est qu'il est probablement considéré ici que 100% des personnes qui empruntent le télésiège de Doron empruntent le télésiège du Mont de la chambre ?! Vu du terrain cela est faux, car le télésiège du Doron permet également de desservir des pistes de débutants, d'autres remontées et les retours stations. De plus, le télésiège du Mont de la chambre est également desservi par le télésiège des Menuires ainsi que l'ensemble du secteur d'altitude du versant sud des Menuires (Du col de la chambre au sommet du roc des 3 marches). Cette imprécision, et raccourci réalisé dans ce dossier est majeure, car elle fait croire qu'on gagnera en capacité totale théorique sur cet axe, et qu'il y aura moins d'attente pour les skieurs, ce qui n'est pas vrai mathématiquement, car on remplacera 2 remontées au débit total de 5000per/h contre une seule avec un débit de 3600per/h. Le seul gain de capacité théorique est sur le fait d'être en capacité d'augmenter de 50% le nombre de personnes arrivant au sommet du Mont de la Chambre et partant du front de neige de la Masse (phrase indiquée en page 4) ! En bref, avec ce projet, il y aura moins de monde sur les remontées mais plus au sommet et au départ à cause de la présence d'une gare intermédiaire et donc une moins bonne répartition des flux impactant la qualité de l'expérience ski et surtout la sécurité (cf.§2 Sécurité).

- Quand il est indiqué : " Augmenter les débits et le confort sur la chaîne depuis le plateau de la Masse jusqu'au sommet du Mont de la Chambre" (page 4), comment peut-on affirmer une amélioration du confort sans élément factuel mis à la disposition de tous (chiffres, retours clients,



DB



sondage...). Sans élément supplémentaire, le confort est quelque chose de subjectif. A tel point que pour certaines personnes les télécabines sont moins confortables que des télésièges (les enfants qui râlent car il faut déchausser et porter ses skis ; également des personnes souffrant de handicaps et skiant en chaise qui montent moins facilement que sur un télésiège...). Afin d'éclairer le débat par des faits et des chiffres, et démontrer que les télésièges ne sont pas moins confortables et plébiscités du public contrairement à ce qui est sous-entendu ici - surtout sur un versant sud en plein soleil toute la journée-; sur les 5 remontées les plus fréquentées en 2025 aux Menuires les 4 premières places sont des télésièges ! Il y a une seule télécabine, la pointe de la Masse en 5ème position (Source : post SEVABEL LINKEDIN). A noter, que la télécabine des Bruyères ayant une configuration similaire à la future télécabine proposée pour la télécabine du Mont de la chambre (c'est à dire un départ du front de neige à 1800m, avec une gare intermédiaire et arrivant au sommet du Mont de la Chambre), n'est même pas dans ce classement alors qu'elle dispose d'un débit théorique supérieur au télésiège actuel du Mont de la Chambre. Comment expliquer cela ? On notera également que les 2 télésièges Doron et Mont de la Chambre sont actuellement dans ce top 5. A moins de disposer d'autres éléments non mis à disposition dans cette enquête, il n'y a donc pas de problème de confort sur ces remontées qui sont factuellement très attractives.

- De même, quand il est indiqué "Une tenue au vent renforcée avec une exploitation possible jusqu'à 29 m/s soit plus de 100km/h contre 72km/h actuellement," "Une mise en valeur du sommet Mont de la Chambre en démontant un ancien garage en tôle et en construisant un bâtiment intégré dans son environnement" (page 5), c'est vrai mais ce n'est pas la seule solution pour atteindre voire dépasser ces résultats !


Malheureusement, je n'ai pas vu dans le dossier de scénario alternatif avec la présentation d'une analyse multicritère de remplacement de ces 2 télésièges par 2 autres télésièges modernes avec plus de débit sans bulle. En effet, si le télésiège du Mont de la Chambre devait être remplacé par un autre télésiège 6 places avec un débit de 3600per/h (avec double embarquement ou tapis) et sans bulle, sa résistance au vent serait encore supérieure à la télécabine. Cela

 DB



sécuriserait encore plus les retours 3 vallées. De plus, il aurait également été possible de valoriser le sommet du Mont de la Chambre car un télésiège sans bulle n'a pas besoin de garage. C'est simple dans les 3 vallées, dès qu'il y a du vent ce sont les télécabines qui ferment en premier et les télésièges en dernier. Une nouvelle fois, il existe plein d'exemples factuels dans la vallée des Belleville avec des télécabines Dopplemayr dernière génération qui ferment bien avant des télésièges plus anciens sur des axes similaires dès que le vent se lève (notamment sur Val Thorens/Orelle : télécabine 2 lacs VS télésiège de Moutière ; télécabine Orelle/Caron VS télésiège Rosael, télécabine Moraine VS télésiège Portette...). Pourquoi cette variante avec le remplacement des télésièges par des télésièges n'a pas été étudiée et/ou présentée dans cette enquête pour comprendre les avantages/inconvénients des différents scénarios ? Pourquoi ne pas retenir la solution la plus résistante au vent pour sécuriser les retours 3 vallées ?

- Quand il est indiqué que ce projet va "Garantir le retour 3 Vallées et améliorer l'offre pour les débutants", il faudrait préciser quelles sont ou seront les améliorations pour les débutants ? Car avec les éléments mis à disposition dans l'enquête publique, après analyse la réalité est plutôt inverse. En effet, si on parle de débutant enfant, comme indiqué précédemment, je peux vous dire qu'en tant que guide on fait tout pour éviter les cabines car ces derniers n'aiment pas porter leur ski. De plus, le fait d'avoir une seule remontée avec une gare intermédiaire et non 2 distincts, cela aurait pour conséquence que seulement une très faible quantité de personnes pourront monter à la gare intermédiaire (Par exemple : télécabine Bruyères aux Ménuires, et Pas du Lac et Saulire Express à Méribel), et donc que ces personnes redescendront toutes à 1700m sur les pistes bleues et vertes dédiées aux débutants. Comment a-t-il été pris en compte le retour d'expérience de l'utilisation de l'arrêt intermédiaire sur la télécabine des Bruyères aux Ménuires ? Afin d'éclairer le dossier sur la pertinence de sa solution, la SEVABEL peut-elle transmettre les chiffres entre le nombre de montées en gare aval des Bruyères et en gare intermédiaire ? Qu'a prévu la SEVABEL en gare intermédiaire pour s'assurer qu'on puisse monter sans attente et sans redescendre sur le front de neige de la Masse à 1700m sur les pistes dédiées aux débutants ? Comment la SEVABEL a-t-elle prévu de gérer les



JB



personnes voulant descendre en gare intermédiaire et qui seraient gênées par les personnes placées devant la porte (cabine plus grande/profonde ? porte plus large ? repose ski extérieur et non au milieu ?) ?

Sans élément supplémentaire, et avec un avis sur la réalité du terrain dans les 3 vallées (une nouvelle fois le REX des télécabines Bruyères, Pas du Lac et Saulire Express est très intéressant), je peux vous dire que l'arrêt intermédiaire n'encouragera pas à descendre à mi-chemin (trop complexe) et donc ne permettra pas d'absorber le flux de skieurs arrivant à l'intermédiaire ce qui aura pour conséquence de faire descendre la grande majorité des personnes jusqu'en bas du front de la neige de la masse à 1700m et qui dégradera l'expérience client des débutants et plus généralement la sécurité de tous.

- Quand la SEVABEL indique " Développer la fréquentation du secteur Masse en après-midi, en assurant un retour rapide vers les différentes stations des 3 Vallées", la SEVABEL pourrait-elle préciser le gain de temps l'après-midi au regard d'une plage d'ouverture des remontées de 8h sur un jour moyen ? Car généralement dès le milieu d'après-midi, les télésièges Doron et Mont de La Chambre sont beaucoup moins chargés, il y a donc moins de temps d'attente, voir peu d'attente en fin de journée. De plus, la SEVABEL pourrait-elle préciser le gain de temps par rapport à un scénario de remplacement des télésièges Doron et Mont de la chambre par 2 autres télésièges rapides, plus capacitaires et donc sans trop d'attente ? Par rapport à ce scénario alternatif, j'estime que le scénario de télécabine avec un arrêt intermédiaire permet un gain de 5 à 10 min grand maximum ! Est-ce vraiment crédible de croire que c'est 5 à 10 min qui vont permettre d'améliorer la fréquentation du secteur de la Masse sur toute l'après-midi ?

Le problème de fréquentation du secteur de la masse n'est-il pas d'avoir dévalorisé ce secteur en rationalisant à outrance les remontées mécaniques sur le seul versant nord des Ménuires ? Quid des 250 000 passages perdus pour les personnes qui empruntaient rochers noir et lac noirs en 2013/2024 (dernières données officielles à ma disposition) ? A titre d'information pour éclairer le débat, en 2025, il y avait environ 930 000 personnes qui ont emprunté l'unique télécabine pointe de la masse (seule remontée restante sur le versant de la masse

4 08

DT

après la suppression de 4 autres remontées), contre 1.4 millions de passages sur les remontées du secteur en 2013/2014 pour l'ensemble des remontées mécaniques du secteur (hors téléski Masse présent dans les 2 cas, mais dont je ne dispose pas des données, mais qui a probablement vu sa fréquentation également baisser, suite à la suppression de la télécabine Masse 1). Une des solutions pour que ce secteur attire du monde toute la journée ne serait-il pas de repositionner quelques remontées sur ce secteur et notamment en altitude ?

En résumé, je (et je pense l'ensemble des lecteurs de ce dossier) partage l'ambition initiale et la majorité des objectifs fixés en introduction, mais malheureusement pour de nombreux objectifs, la solution proposée avec une unique télécabine et une gare intermédiaire n'est pas la solution la plus adaptée pour les atteindre (vents/garantie retour 3Vallées), voir pire, au risque d'en dégrader certains (améliorer offre débutant, débit...).

#### 2/ Sécurité :

Pour moi, c'est le défaut majeur de ce projet, et qui malheureusement n'est jamais évoqué dans ce dossier. C'est principalement pour ça, que j'ai pris le temps d'écrire et d'alerter.

Comme indiqué ci-dessus, la conception de ce projet avec une seule remontée disposant d'une gare intermédiaire et non 2 remontées séparées (une pour la partie basse et une seconde pour la partie haute) va concentrer tous les skieurs au même endroit et sur les mêmes pistes et notamment les plus dangereuses. Comme indiqué dans le dossier, le sommet du Mont de la Chambre est déjà un des plus fréquentés des 3 vallées avec 3 Millions de personnes chaque saison (page 4). Or les personnes qui aujourd'hui prenaient uniquement le Télésiège Doron pour aller ensuite sur d'autres secteurs (ex: Sunny express ; retour à domicile) auront tendance à plus rester à l'intérieur pour monter au sommet (encore plus si elles sont placés au fond de la cabine et qu'elles auront donc des difficultés à descendre). Cela va donc saturer encore plus la partie haute, et notamment l'unique piste bleue présente au sommet du Mont de la Chambre permettant de redescendre sur les Menuires. De même, comme vu précédemment la saturation due à la difficulté de monter en gare intermédiaire va conduire les personnes souhaitant rester skier sur la partie haute entre 2800m et 2000m à descendre plus





bas à 1800m et 1700m pour pouvoir remonter au sommet (Retour d'expérience des télécabines Bruyères, Pas du Lac et Saulire Express où les gares intermédiaires ne sont pas utilisées ou très peu, et la grande majorité des personnes redescendent sur le front de neige pour pouvoir remonter). Cela va conduire à toujours plus de saturation des pistes débutantes, orientées sud et avec une neige régulièrement très mauvaise à cause de la sur fréquentation déjà existante et de l'orientation de la piste.

Ce projet de par sa conception va mélanger les flux de skieurs et augmenter les flux sur certains points déjà saturés et ne répartira pas mieux les flux sur le domaine bien au contraire. Y a-t-il eu une étude d'impact notamment sur la répartition des skieurs (comme cela se fait dans les enquêtes publiques liées au transports) ? Pourquoi ne pas les présenter ou à minima et une analyse sur les entrées et sorties en gare intermédiaire (quelles cibles, quels objectifs, comment a été fait le dimensionnement) ? Ou encore les données existantes sur les remontées actuelles (Doron, Mont de la chambre, Menuires, Sunny express, Bruyeres 1 et Bruyeres 2). Afin d'éclairer les lecteurs il serait pertinent de transmettre ces éléments. A-t-il été analysé la perte d'intérêt du télésiège Menuires qui provoquera également une saturation encore plus importante voir extrême sur la piste verte Boulevard de la Masse (qui est déjà un chemin plutôt dangereux car étroit et avec un tunnel), et qui sera également très impactée par la construction en parallèle d'un hôtel 4\* (cf. Enquête publique en cours en parallèle). Comment a été pris en compte cette saturation sur les pistes débutantes basses en altitude et de mauvaises qualités à cause de leur orientation sud ? Qu'a-t-il été prévu pour faciliter la descente des skieurs à la gare intérimaire ainsi que la montée ?

### 3/ Environnement :

Une autre problématique de ce dossier est qu'il ne présente pas de scénario alternatif de manière détaillé à ce projet. En effet, la télécabine est vue ici comme la seule solution. Or cette solution a plusieurs inconvénients :

g 98

DT

- Une gare intermédiaire importante et imposante sur plusieurs niveaux, ce qui n'est pas nécessaire et obligatoire avec un télésiège sans bulle (emprise au sol beaucoup moindre),
- L'obligation de refaire 100% des massifs bétons pour les pylônes (sans compter qu'il est indiqué dans le dossier que les anciens massifs bétons seront tous conservés...),
- La dégradation du ski propre d'altitude au-dessus de 2000m sur le secteur du mont de la chambre, car ce dernier disposera uniquement de gares intermédiaires dans lesquelles il est difficile voir quasiment impossible de monter (cf. ci-dessus ou sur les autres télécabines de ce type sur les 3 vallées). Du coup, alors que nous sommes en plein réchauffement climatique, ce projet aura pour conséquence de renforcer le ski à basse altitude (entre 2000m et 1700m) sur un versant sud régulièrement en manque de neige.

Le remplacement des télésièges existants Dorons et Mont de la Chambre par 2 télésièges modernes avec des débits plus importants aurait permis d'éviter tous ces défauts importants d'un point de vue environnemental pour une perte de temps pour les skieurs d'à peine 5 min à 10 min. De plus, n'aurait-il pas été possible de remplacer uniquement les deux gares du télésiège Mont de la Chambre et les sièges sans bulle pour avoir un meilleur débit et une meilleure tenue au vent ? Cela aurait pu permettre de conserver les massifs voire les pylônes existants, tout en supprimant le garage actuel des sièges avec aucun nouveau massif et pylônes. En synthèse voici la liste des avantages /inconvénients de ce scénario alternatif :

C'est le scénario permettant de répondre à un maximum d'objectifs et de besoins partagés par tous et exprimés par la SEVABEL en introduction sans dégrader la sécurité et l'environnement :

+Sécurité = meilleure répartition des rôles des remontées et de flux skieurs (voir retour d'expérience des autres télécabines avec arrêt intermédiaire),

+Environnement = suppression du garage à cabine au sommet du mont de la chambre + pas de nécessité de construire une énorme gare intermédiaire avec un garage à cabine + Organisation des remontées permettant de rester skier au-dessus de 2000m sans redescendre plus bas




DB

DT

+ réutilisation potentielle des massifs et pylônes existants  
+Débit = Augmentation du débit adapté à chaque remontée et chaque rôle et donc suppression des temps d'attente,  
+Meilleur coût = L'achat de 2 télésièges débrayables dernières générations est moins coûteux qu'une énorme télécabine. L'argent investi dans le cadre d'une DSP reste de l'argent public qui ne sera pas investi ailleurs dans le domaine et/ou rétribué à la commune,  
- temps de montée plus long de 5 à 10min. Et c'est bien le seul inconvénient de ce scénario par rapport à celui proposé dans l'enquête à ce jour

#### 4/ Conclusion :

Comme vous l'aurez compris, je partage en partie le constat qui est fait sur la situation actuelle et la nécessité de moderniser les télésièges Doron et Mont de la chambre. En revanche, **je tenais à vous écrire, car je ne partage absolument pas la solution choisie ; à savoir une unique télécabine avec une gare intermédiaire. C'est une erreur grave car cela dégradera encore plus la situation par rapport à aujourd'hui, notamment en termes de sécurité en renforçant la fréquentation et la mixité des profils sur des secteurs déjà saturés dont certains avec une neige de mauvaise qualité. Une solution à deux remontées distinctes correctement dimensionnées permettrait de mieux répartir les rôles, les flux de skieurs et d'améliorer encore la résistance au vent par rapport à ce projet.** Les solutions les plus simples sont souvent les meilleures et notamment en termes de sécurité et d'environnement. Or il n'y a ici aucune analyse multicritère présentée permettant de se faire un avis entre 2 ou 3 scénarios. Ce dossier ne présente que peu de chiffres, et d'éléments factuels, uniquement de grands principes que tout le monde partage mais qui ne sont pas vérifiés ou vérifiables après analyse du projet proposé. Il n'y a aucune réflexion présentée sur l'impact d'une gare intermédiaire en termes de flux et il n'a jamais été évoqué le retour d'expérience sur l'utilisation des gares intermédiaires existantes aux Menuires et dans les 3 vallées ; alors que celles-ci seraient très instructives pour comprendre les défauts de la solution proposée.

 JB



Le seul avantage de la solution proposée par rapport à aujourd'hui ou un scénario alternatif est un gain de temps pour les skieurs des 3 vallées. Mais est-il préférable de promouvoir un projet pour un gain de temps de quelques minutes pour les skieurs des 3 vallées sur une plage d'ouverture des remontées de 8h, au détriment de la sécurité des skieurs et de l'environnement ? Pour moi, non, c'est inenvisageable, d'autant plus qu'il existe des scénarios alternatifs qui permettraient d'avoir une "perte de temps" de seulement 5 min à 10 min grand max par rapport à ce scénario. **C'est pourquoi je vous demande qu'un scénario de remplacement des télésièges Doron et Mont de la Chambre par des télésièges sans bulle plus capacitaires soit étudié et présenté avant la réalisation de ce projet. Seule une comparaison multicritère et chiffrée de différents scénarios et une démonstration de la maîtrise d'impact du projet en termes de gestion des flux et fréquentation des pistes permettra de valider la meilleure solution. J'invite donc toutes les personnes à réfléchir au fond du projet et ne pas accepter aveuglement une solution qui dégraderait ou à minima ne maîtriserait pas l'impact de ce projet sur l'évolution de la répartition des flux, les surfréquentations sur certaines pistes notamment débutantes pour un gain de temps de seulement 5 à 10 min sur une journée de 8h par rapport à un scénario de remplacement des 2 télésièges existants par 2 télésièges ultra modernes. Merci pour votre écoute. »**

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n° 29 défavorable**

- Madame HERPIN Valérie (Valérie HERPIN [vherpin73@gmail.com](mailto:vherpin73@gmail.com)) en date du 10 mai 2026 :  
« Ravie de ce projet qui j'espère va résoudre le pb d'engorgement récurrent des 2 remontées qu'elle remplace : Dorons et MDLC.  
En espérant que la gare de départ ait un quai de chargement plus réussi que PTE DE LA MASSE. »

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n° 30 favorable**

- Madame JACQUET Magalie (Magalie Jacquet [magalie.jacquet63@gmail.com](mailto:magalie.jacquet63@gmail.com)), **Professeur des écoles**, en date du 10 mai 2026 :

4 DB

DT

« Professeur des écoles à l'école de Val Thorens et fréquentant le domaine skiable des Menuires avec mon fils, je suis favorable au remplacement des deux télésièges par une télécabine.


Cela permettra de transporter les enfants en toute sécurité grâce à des cabines fermées, ne demandant pas une vigilance particulière tout au long du parcours, contrairement à un télésiège. Val Thorens a remplacé, il y a deux ans, le télésiège des Deux Lacs desservant les pistes débutants par une nouvelle télécabine, et cela répond pleinement à la demande. Nous pouvons monter directement avec neuf enfants dans une cabine, sans devoir trouver pour chacun d'eux un adulte volontaire au départ pour s'en occuper durant le trajet. Je souligne également la présence de toilettes publiques dans chaque gare ainsi que d'une salle hors-sac, des équipements réellement pratiques pour les commodités lors d'une sortie ski, encore plus avec des enfants ! »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 31 favorable

- Monsieur DE OLIVEIRA Johann (Johann de Oliveira [jojo.333@hotmail.fr](mailto:jojo.333@hotmail.fr)) en date du 10 mai 2026 :

« Je souhaite vous faire part de mon avis favorable sur le projet de la télécabine du Mont de la Chambre. Les deux télésièges existants sont aujourd'hui vieillissants et manquent cruellement de débit.

La station doit investir si elle souhaite rester attractive face à ses voisines du domaine des 3 Vallées, qui ont réalisé des investissements majeurs ces dernières années. À titre d'exemple, le domaine de Val Thorens / Orelle a investi, en l'espace de dix ans, dans deux télésièges (Stade et Boismint) ainsi que cinq télécabines (Moraine, Orelle, Caron, Deux Lacs et Face Nord). Dans le même temps, une seule télécabine a été construite aux Menuires, celle de la Pointe de la Masse, alors que ces deux domaines sont comparables tant par leur taille que par le nombre d'appareils. La création d'une télécabine à double tronçon constitue une solution satisfaisante, répondant aux attentes de la clientèle sur cet axe majeur de liaison au sein des 3 Vallées. Ce projet permettra également de maintenir, voire de renforcer, l'attractivité du secteur du Mont de la Chambre, particulièrement agréable à skier grâce à la diversité de ses

 JB

 DT

pistes, mais dont les infrastructures actuelles sont totalement saturées durant les périodes de vacances. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 32 favorable

- Madame DALBAN Christelle (Christelle DALBAN [dalban.christelle@orange.fr](mailto:dalban.christelle@orange.fr)), Monitrice de ski Responsable du club Piou-Piou, en date du 11 mai 2026 :  
« En qualité de professionnelle du ski, monitrice de ski et responsable du Club Piou-Piou de l'ESF des Menuires, je souhaite vous faire part de mon avis très favorable concernant la réalisation de ce beau projet. Le choix d'une télécabine me paraît être la solution la plus adaptée, aussi bien pour des raisons de sécurité que de confort et d'organisation. Au regard de la longueur du trajet et du dénivelé important de l'appareil, ce mode de transport offrira des conditions de déplacement bien plus sereines, notamment pour les jeunes enfants que nous accueillons quotidiennement au Club Piou-Piou. La télécabine permettra une prise en charge facilitée et sécurisée des enfants, en les protégeant des conditions météorologiques parfois difficiles (froid, vent, neige). Elle représentera également un véritable confort pour les familles, qui recherchent des infrastructures modernes, accessibles et rassurantes pour leurs enfants. Ce projet contribuera, selon moi, à améliorer significativement l'accueil des débutants et des familles au cœur de la station, tout en valorisant l'image des Menuires comme station dynamique, moderne et tournée vers l'avenir. Il participera aussi à fluidifier les déplacements et à renforcer l'attractivité du secteur pour les saisons à venir. Je me réjouis de voir aboutir ce beau projet, qui constituera un véritable atout pour les professionnels de la montagne, les vacanciers et les enfants que nous accompagnons chaque jour dans la découverte du ski. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n°33 favorable



DB



- Madame JAY Manon (Manon Jay [jay.manonpro@gmail.com](mailto:jay.manonpro@gmail.com)), **Monitrice de ski**, en date du 11 mai 2026 :  
« Étant originaire de la Vallée des Belleville et monitrice de ski pendant les vacances scolaires, je suis favorable à la réalisation de ce projet. Étudiante en école d'architecture, j'ai apprécié le travail effectué sur les bâtiments, leur réflexion architecturale, leur intégration paysagère ainsi que le travail réalisé sur l'accessibilité. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 34 favorable

- Monsieur JAY Damien (Damien Jay [damienjay1605@gmail.com](mailto:damienjay1605@gmail.com)) en date du 11 mai 2026 :  
« Après lecture du résumé technique, je souhaite vous faire part de mon avis favorable concernant la construction de la télécabine Mont de la Chambre 1 & 2. Ce projet permettra une liaison directe et rapide vers le domaine des 3 Vallées, tout en conservant la possibilité d'exploiter le premier tronçon en cas de PIDA ou de conditions météorologiques défavorables. Le travail architectural ainsi que l'intégration paysagère ont été particulièrement soignés. Ce projet permettra sans aucun doute à la station des Menuires de conserver son niveau d'excellence parmi les grands domaines skiables français. »

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 35 favorable

- Madame KEMPF Stéphanie (KEMPF [stephanie.kempf8@orange.fr](mailto:stephanie.kempf8@orange.fr)), **Commerçante aux Ménuires**, en date du 11 mai 2026 :  
« Après lecture du mémoire descriptif de l'installation, qui est très détaillé, précis et complet, je félicite la SEVABEL pour ses investissements qui contribuent sans cesse à poursuivre et améliorer l'attractivité du domaine skiable et la destination touristique des Menuires et donc à la pérennité de la vie économique locale. En plus de tous les atouts de ce projet structurant et durable pour l'accès au Mont de la Chambre et la liaison du domaine des 3 Vallées : débit, sécurisation, fiabilité, modernité... pour une exploitation hivernale, je note la possibilité

DB

d'utilisation en saison estivale et la prise en considération des enjeux futurs. Je suis très favorable à ce projet.

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 36 favorable

- Monsieur DUBREUIL Antonin (Antonin Dubreuil [antonindubreuil@gmail.com](mailto:antonindubreuil@gmail.com)) en date du 11 mai 2026 :  
« Dans le cadre du projet de télécabine du Mont-de-la-Chambre, je souhaite exprimer un avis. Ce nouvel équipement répond pleinement aux enjeux de modernisation de l'axe reliant le bas du Doron au sommet du Mont-de-la-Chambre. Les deux télésièges débrayables actuellement en service atteignent aujourd'hui certaines limites lors des périodes de forte fréquentation hivernale. Au regard des éléments présentés dans le dossier d'enquête, la future télécabine permettra d'améliorer de manière significative le confort et la fluidité des déplacements, grâce à une réduction des temps d'attente et de montée, mais également grâce au confort offert par les cabines. Je considère également que le parti pris architectural retenu pour les gares G2, G3 et G4 s'intègre de façon cohérente à l'identité architecturale des Menuires. Concernant le bloc sanitaire au-devant de la G1, une approche s'inspirant davantage des codes architecturaux présents à proximité, notamment les bâtiments à toiture plate, les façades vitrées et les tonalités minérales déjà visibles autour de la Croisette ou de la gare de départ de la Masse, aurait sans doute permis une intégration encore plus harmonieuse dans son environnement immédiat. Cette observation reste toutefois secondaire au regard de la qualité d'ensemble du projet. En conséquence, j'émet un avis pleinement favorable à la réalisation de ce projet.

Qualification du commissaire enquêteur : observation n° 37 favorable

- Monsieur FREY Guillaume ([guillaume.frey@wanadoo.fr](mailto:guillaume.frey@wanadoo.fr) [guillaume.frey@wanadoo.fr](mailto:guillaume.frey@wanadoo.fr)), **Moniteur ESF Courchevel 1650**, en date du 11 mai 2026 :



DB



« Le projet de la télécabine du Mont de la Chambre présente un intérêt majeur pour la Vallée des Belleville. Il permettra de structurer durablement une nouvelle chaîne d'accès vers un point stratégique de liaison du domaine des 3 Vallées. La télécabine de Cote Brune, mise en service l'hiver dernier sur Méribel et arrivant également au sommet du Mont de la Chambre, rencontre un véritable succès. J'ai également entendu parler d'un projet de remplacement du télésiège quatre places arrivant côté Val Thorens. Il apparaît donc impératif que la station des Menuires procède au remplacement de ces deux appareils devenus obsolètes. D'un point de vue environnemental, ce projet engendre certes des impacts non-négligeables. Toutefois, après avoir parcouru le résumé non technique de l'évaluation environnementale, il ressort que ces impacts sont globalement bien pris en compte et accompagnés par différentes mesures environnementales, à l'image des projets actuellement réalisés sur les domaines skiables. L'avis de l'autorité environnementale, bien que soulevant plusieurs points de vigilance, reste d'ailleurs mesuré pour un tel projet. On perçoit une réelle volonté de concevoir un projet équilibré et respectueux de son environnement. Contrairement à certains avis du public concernant le choix d'une télécabine avec gare intermédiaire, je considère cette solution comme pertinente au regard de la configuration du secteur, de l'implantation projetée et du caractère structurant de cet axe de remontées mécaniques. Ayant récemment fréquenté plusieurs domaines de Tarentaise, il est à noter que les derniers appareils structurants mis en service ont majoritairement été réalisés sous forme de télécabines avec gare intermédiaire, comme les appareils des Glaciers et de Roche de Mio à La Plagne, ou encore le Transarc aux Arcs. »

Qualification du commissaire enquêteur : **observation n° 38 favorable**

\*\*\*\*\*

h

DB

DT

### Commentaires du commissaire-enquêteur

Sur les 38 observations, dont 9 rédigées sur le registre papier présent sur les lieux d'enquête publique, et 29 adressées par email à l'adresse [enquete.publique@lesbelleville.fr](mailto:enquete.publique@lesbelleville.fr) dédiée à l'enquête par l'Autorité Organisatrice de l'enquête :

- **Trente et une (31) contributions, soit 82 % sont pour la réalisation du projet :** HUDRY Romain (n°2), LUZY Raphaël (n°3), ROUX-MOLLARD Gilles (n°4), GIACOMETTI Marlène (n°5), HUSTACHE Mathieu (n°6), RIVAIL Laurence (n°7), ROCARD Laurent (n°8), JONES Samuel (n°9), CHATELLET Eddy (n°10), LEJEUNE Marie-Françoise (n°11), HUMBERT Patrice (n°12), VILLIOD Andy (n°13), VILLIOD Stéphane (n°14), NEWALL Lucy (n°15), GUZZI Raphaël (n°16), MAILLARD Jérémy (n°17), JAY Philippe (n°19), GOUTTEFARDE Philippe (n°22), POINCIGNON Nicolas (n°23), FAVRE Sandra (n°25), ATHENOUX Sylvain (n°26), RISSOAN Martine (n°28), HERPIN Valérie (n°30), JACQUET Magalie (n°31), DE OLIVEIRA Johann (n°32), DALBAN Christelle (n°33), JAY Manon (n°34), JAY Damien (n°35), KEMPF Stéphanie (n°36), DUBREUIL Antonin (n°37), FREY Guillaume (n°38) ;
- **Sept (7) contributions, soit 19 % sont contre la réalisation du projet :** DELMAS (n°1), GARNIER Emmanuel (n°18), FRELAND Michel (n°20), ATTARD Guillaume (n°21), LE ROUX Sylvie (n°24), AUPETIT Marc (n°27), ... Jean (n°29).

⇒ **A noter :**

- Un (1) avis (très détaillé et argumenté) défavorable d'un Guide indépendant, M. Jean ..., semblant avoir une parfaite connaissance du domaine skiable des 3 Vallées ;
- L'avis très favorable de l'Office du Tourisme, pour qui le projet de TC du Mont de La Chambre, positionne stratégiquement Les Ménuires au cœur des 3 Vallées et répond parfaitement aux enjeux « clients » grâce à une meilleure répartition des flux avec le secteur de la Masse et un retour garanti et rapide vers les autres stations ;
- Les avis très favorables du Service des pistes de la vallée de Belleville et des Pisteurs, du Directeur de l'ESF des Ménuires et de plusieurs Monitrices, du Directeur de l'école de ski Audacins (Prosneige), du Club des sports et de plusieurs Commerçant(e)s de la station ;
- L'avis favorable des Gestionnaires immobiliers (Syndics de copropriété, notamment des Antares et de la SEM Rénov') qui témoignent du soutien des Propriétaires à tout projet structurant de ce type ;
- Les avis favorables du Responsable du service des remontées mécaniques de Méribel, du Responsable des études et travaux neufs de Courchevel, d'une Professeur des écoles de Val Thorens, d'un moniteur ESF de Courchevel ;

DB

- Que le Syndic de copropriétés des Fontanettes a transféré le 2 avril 2026 toutes les informations relatives au projet de TC du Mont de la Chambre aux deux copropriétés impactées (défrichage, suppression de pylônes...) ;
- Que l'Unité pastorale Les Allamands (M. GUILOT Gérard, Agriculteur impacté par les travaux en alpage), que j'avais contactée par téléphone pour l'inviter à me rencontrer lors d'une permanence, ne s'est pas présenté à moi, ni n'a déposé ou adressé d'observation écrite ;
- Que l'Association environnementale « Vivre en Tarentaise » pour France Nature Environnement Savoie (FNE), n'a pas fait d'observation, ni transmis de contribution, alors que je l'avais informée par courriel de l'objet et de la date de clôture de l'enquête publique.

.....

⇒ **Observations du commissaire-enquêteur :**

- *Majoritairement les oppositions se concentrent sur la gare intermédiaire dont le parti pris d'un double tronçon de la télécabine, fait craindre :*
  - *Un déficit global de débit par rapport à la somme des deux TSD existants (?) et à fortiori potentiellement à celle de 2 nouveaux TSD à gros débit sans bulle pour une meilleure tenue au vent et plus capacitaire de dernière génération ;*
  - *Un engorgement des cabines à la montée en raison du remplissage aval des cabines et de l'afflux supplémentaire de skieurs ;*
  - *Des temps d'embarquement supérieurs à ceux observés aujourd'hui au départ du TSD du Mont de la Chambre ;*
  - *De ce fait un encouragement des skieurs à embarquer en G1 sans débarquer en G2 pour éviter la queue en G3, le renforcement du ski à basse altitude et la création d'un nouveau front de neige à 1 700 m nécessitant une production accrue de neige de culture dégradant l'environnement ;*
  - *Consécutivement : à la fois une saturation de la partie haute et une augmentation de la circulation sur les pistes bleues du 1<sup>er</sup> tronçon, déjà très fréquentées par les skieurs débutants et par ceux rejoignant le front de neige ou la télécabine de la Masse ;*
  - *Des risques de collision, accrus par le mélange et le croisement des flux autour de G2/G3 ainsi que sur les pistes débutantes du 1<sup>er</sup> tronçon, provoquée par une surfréquentation de skieurs de différents niveaux altérant la sécurité ;*

*Handwritten signature and initials: A DB*

*Handwritten signature: DT*

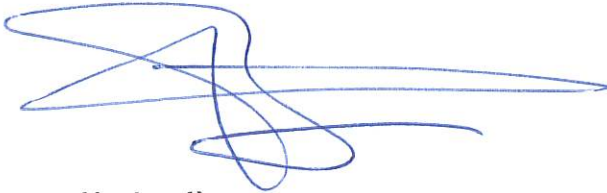
- *L'absence de concertation et/ou de réunions publiques d'information en amont de l'enquête publique ont contribué, semble-t-il, aux avis négatifs exprimés dans les contributions défavorables du public.*

---

Dressé en trois exemplaires originaux à Plancherine le lundi 18 mai 2026 par  
Le Commissaire-enquêteur  
**Alain VINCENT**



Remis en mains propres le mardi 26 mai 2026 en mairie de Saint-Martin-de-Belleville à :  
**Monsieur BOBILLIER Didier**, Directeur Général de la Société d'Exploitation de la vallée  
des Belleville (SEVABEL), maître d'ouvrage porteur du projet ;



Ainsi qu'à  
**Madame THOMAS Donatienne**, Maire de la commune de Les Belleville, Autorité  
Organisatrice de l'enquête publique.



DB

DT

## ANNEXES : QUELQUES PHOTOS DU SITE



Emplacement de la future gare intermédiaire G2-G3 par rapport aux copropriétés les plus proches



Layon de la nouvelle TC à élargir par défrichage partiel et distance actuelle par rapport aux copropriétés en amont de la future gare de départ G1



Gares de départ et arrivée du TSD du Doron et gare de départ du TSD du Mont de la Chambre

Enquête publique sur le remplacement de deux télésièges par la télécabine du Mont de la Chambre 1 & 2 au Ménuires sur la commune des Belleville – Procès-verbal de synthèse des observations du public dressé par le Commissaire-enquêteur à la fin de l'enquête

A

DB

DT



Gare de départ du TSD actuel du Mont de la Chambre



Gare d'arrivée actuelle du TSD Mont de la Chambre et garage à sièges masquant la vue sur le Mont-Blanc



Plateau sommital du Mont de la Chambre et liaison 3 Vallées

h

DB

DT